

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
09 JUILLET 2024

Date de convocation : le 01 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf juillet à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Blandine DAVID, Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,
Monsieur Benoit DUGAST,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD,
Mesdames Véronique BESSE, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU,
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Annick MENANTEAU

N°07 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE CCAS DES HERBIERS ET LE CIAS DU PAYS DES HERBIERS – AVENANT N°1 (Rapporteur : Odile PINEAU)

Lors du Conseil d'administration du 7 décembre 2023, les membres du Conseil ont adopté la convention de prestations de services entre le CCAS des Herbiers et le CIAS du Pays des Herbiers pour 2024. Or, depuis, plusieurs modifications apparaissent nécessaires :

- Pour les missions réalisées par des agents du CCAS des Herbiers pour le compte du CIAS :
 - **Travailleur social** : modification de la quotité pour ses missions d'ingénierie sociale sur le territoire et de coordination du service pour la passer de 25 % à 40 %
 - **Travailleur social à 50%** : mission d'accompagnement des publics précaires et âgés, sur le territoire du CIAS, à hauteur de 10 %
 - **Travailleur social** : mission d'accompagnement du public senior sur le CIAS, à hauteur de 20 %

Les quotités de travail sont donc évaluées comme suit :

Du CCAS vers le CIAS

Poste	Situation précédente	Nouvelle situation au 1 ^{er} septembre 2024
Direction du CIAS	1 attaché hors classe à 40 %	1 attaché hors classe à 40 %
Direction des ressources humaines	1 attaché principal à 20 %	1 attaché principal à 20 %
Gestion RH, paie, formation, instances consultatives	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 8 %	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (ou rédacteur ou rédacteur principal de 2 ^{ème} classe) à 8 %
Conseil juridique, marchés publics	1 rédacteur à 20 %	1 rédacteur à 20 % ou adjoint administratif
Conseil numérique	1 adjoint administratif à 70 %	1 adjoint administratif à 70 %
Infirmière coordinatrice	1 infirmière en soins généraux hors classe à 10 %	1 infirmière en soins généraux hors classe à 10 %
Travailleur social (ingénierie sociale et coordination du service)	1 Assistant socio-éducatif à 25 %	1 Assistant socio-éducatif à 40 %
Travailleur social à 50%		1 assistant socio-éducatif à 10 %
Travailleur social à temps complet (accompagnement du public seniors)		1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 20 %
Responsable du pôle gestion du CCAS	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (ou attaché territorial) à 15 %	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (ou attaché territorial) à 15 %

Du CCAS vers le CIAS (budget annexe RA les Lavandières)

Poste	Situation précédente	Nouvelle situation au 1 ^{er} septembre 2024
Agent de maintenance des bâtiments	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 7,5 %	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 7,5 %
Responsable du pôle gestion du CCAS	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (ou attaché territorial) à 10 %	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (ou attaché territorial) à 10 %
Gestion RH, paie, formation, instances consultatives	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 10 %	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (ou rédacteur ou rédacteur principal de 2 ^{ème} classe) à 10 %

Au titre des interventions dans le cadre de l'astreinte technique des agents de maintenance à la résidence autonomie :

Agent du CCAS des Herbiers	Prévisionnel 2024	Commentaires
Agent de maintenance des bâtiments (astreinte de semaine)	8 278,40 €	52 semaines d'astreinte d'exploitation à 159,2€ (montant en vigueur au 15/11/23)
Coût CIAS de la maintenance (astreinte)	620,88 €	7,5% de la somme annuelle versée aux agents techniques au titre de l'astreinte de la maintenance

Du CIAS vers le CCAS (RFDJ)		
Poste	Situation précédente	Nouvelle situation au 1 ^{er} septembre 2024
Agent d'accueil du pôle social	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 15%	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 15%

L'avenant prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2024** et s'achèvera le 31 décembre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, livre V, titre 1^{er}, chapitre II, section 4, relatif à la mise à disposition,

Vu la délibération n°13 du Conseil d'administration du 7 décembre 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 mai 2024 relatif à la réorganisation du pôle social du CCAS-CIAS,

Vu le budget principal du CCAS et le budget annexe de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de prestations de services 2024 entre le CCAS des Herbiers et le CIAS du Pays des Herbiers telle que présentée ci-dessus,
- l'autoriser, ou Monsieur le Président du CCAS, à signer toutes les pièces relatives à cet avenant,
- décider d'imputer les dépenses et recettes afférentes sur les budgets correspondants

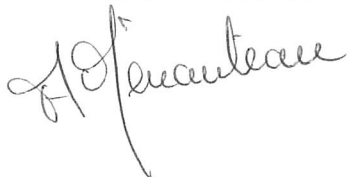
Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 12/07/2024

Publié électroniquement le : 15/07/2024

Pour copie conforme,

Annick MENANTEAU,
Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

